Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260309-20260322-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

Le neuf mars deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mme WERSCHUREN Sylvie, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, Mme PILON Virginie.

Absents excusés : Mmes LEVEQUE Dominique, MM MARTEL Thierry, PICHON Vincent, Mme KREMBSER Cindy, M. MOUTON Vincent, Mme MARTIN Maud, M. BETEND Guillaume.
Date de convocation : 02/03/2026
Secrétaire de séance : M. HAMELIN Bernard

N° 2026-03-22 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la transmission d'un dossier de demande de subvention que chaque association devait compléter et rendre pour fin février. A ce jour, trois associations n'ont pas rendu de dossier dont une a répondu qu'elle ne souhaitait pas de subvention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de verser les subventions aux associations qui n'ont pas rendu de dossier qu'après réception du document de demande ;
- ARRETE les montants alloués pour 2026 comme suit :

ASSOCIATIONS BAGUERROISES	
A.C.C.A.	542.00 €
ARTS ET CULTURE	621.00 €
BAYE DANSES TRAD	204.00 €
CLUB DE L'AMITIE	648.00 €
COMITE DES FETES – SUBVENTION ANNUELLE	1 000.00 €
COMITE DES FETES – FEU ARTIFICE	6 500.00 € sur facture
A.P.E.L. (par enfant)	2.65 €
LES P'TITS BOUTS (par enfant)	2.65 €
NOTRE DAME DES LANDES	208.00 €
VMEH (visiteurs malade STV)	351.00 €
U.N.C.	670.00 €
USBM (à réception du dossier)	4 166.00 €

AUTRES ASSOCIATIONS	
ALCCOL ACCOMPAGNEMENT PREVENTION	118.00 €
LES ENFANTS AVANT TOUT	144.00 €
FGDON-FEVILDEC	447.00 €
FRANCE ADOT (dons d'organes)	69.00 €
PREVENTION ROUTIERE	63.00 €
SNSM CANCALE	57.00 €
SECOURS POPULAIRE	61.00 €
SECOURS CATHOLIQUE (à réception du dossier)	293.00 €
SOLIDARITE DU PAYS DE DOL (banque alimentaire)	212.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Bernard HAMELIN